



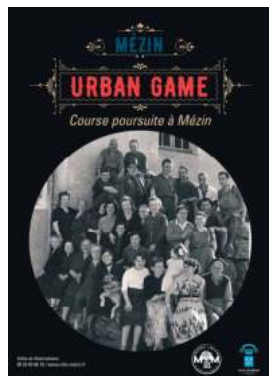
MÉZIN d'Aujourd'hui



MÉZIN EN PRATIQUE

SOMMAIRE

Edito du maire.....	p 3
Elections Municipales.....	p 4
Équipe municipale.....	p 5
Budget 2020.....	p 6
Vie Communale.....	p 7 - 8 - 9
Zomm sur le covoiturage.....	p 9
Projet Adressage.....	p 10 - 11 - 12
.....	13 - 14
A votre service.....	P 15
Culture.....	p 16 - 17



Travaux.....	P 18
Zoom sur Rézo Pouce.....	P 19
Savoir vivre ensemble.....	P 20 - 21
Activités estivales.....	P 22
Communication.....	p 23
IntraMuros.....	P 24



Mairie de Mézin

Horaires d'ouverture du secrétariat
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Vos contacts :

Mairie de Mézin place du Club
47170 MÉZIN

☎ 05 53 65 70 01 / Fax : 05 53 65 33 03

✉ mezinmairie@orange.fr

www.ville-mezin.fr

<https://www.facebook.com/villemezin/>

Service Animation Sportive Associa-
tions - Communication

☎ 05 53 65 11 96

✉ sport.culturemezin@wanadoo.fr

Théâtre Côte Cour

Infos et réservations au 05 53 65 10 47

Retrouvez toute la programmation sur
www.ville-mezin.fr

<https://www.facebook.com/theatrecotecourmezin>

Maison de Services au Public

A l'Office de Tourisme de Mézin

	MISSION LOCALE MARDI 14h-17h sur Rdv 07 85 24 66 40
	ESPACE EMPLOI MERCREDI 14h-17h sur Rdv 07 72 66 66 04
	ESPACE ADMINISTRATION JEUDI 9h-12h 06 30 88 30 80

RAPPEL

Service de la collecte :

Deux services sont mis en place pour assurer la collecte au porte à porte des ordures ménagères : les lundis et jeudis matin.

Veuillez sortir vos poubelles le dimanche et le mercredi soir uniquement.

Utilisation des containers :

Ils ne doivent être utilisés qu'en dépannage et ne recevoir que des ordures ménagères.

Les points d'apport volontaire :

Cartons, bouteilles, packs divers, journaux, revues, etc..., doivent être déposés dans les bornes prévues à cet effet :

boulevard du Colomé ou route de Lange

Ne rien déposer en vrac ou dans des cartons !!

La déchetterie de Mézin :

Mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h - ☎ 05 53 65 75 91

Bibliothèque J. Laraignou

La Bibliothèque est ouverte :

Mardi, jeudi, samedi de 10 h à 12 h

Mercredi de 10 h à 12 h

et de 14 h à 17 h 30

Vendredi de 16 h à 19 h

Place A.Fallières

☎ 05 53 65 07 57

✉ bm-mezin@wanadoo.fr

Musée du Liège et du Bouchon

Jours et heures d'ouverture :

Du 1^{er} avril au 1^{er} juin

du mardi au vendredi de 14 h à 17 h

Le dimanche de 14 h à 17 h

Du 2 juin au 30 septembre

Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h 30
et de 14 h à 18 h

Du 1^{er} octobre au 30 octobre

Du mardi au vendredi de 14 h à 17 h

Ou toute l'année sur réservation

☎ 05 53 65 68 16

✉ museemezin@orange.fr

Journal municipal de Mézin
Directeur de la publication :
Jacques LAMBERT - Maire de Mézin
Impression : IGS Agen
Tirage : 1 000 exemplaires
Nous adressons nos sincères remerciements
à tous ceux qui ont permis
l'élaboration de ce journal.
Mairie de Mézin - 05 53 65 70 01
sport.culturemezin@wanadoo.fr
Juillet 2020



Edito du Maire

Chères Mézinaises, chers Mézinais,

Le 15 mars dernier, vous avez choisi la liste « Ensemble pour l'avenir de Mézin » que je conduisais pour mener le projet communal sur les six années à venir.

Je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui ont su nous faire confiance et qui se sont déplacés malgré la pandémie qui s'annonçait. Cette élection nous a donné une majorité forte. Cela nous permettra de développer notre commune dans le respect des projets que nous vous avons présentés.

Le lendemain, le Président de la République annonçait le début du confinement. Personne au XXI^e siècle n'aurait pu penser subir et vivre un tel fléau. Ces deux mois de confinement nous ont paru interminables.

La pandémie qui s'est abattue sur notre nation et dans le monde a fortement impacté nos modes de vie, nos habitudes. Le confinement, la distanciation sociale, les craintes liées à la transmission de la Covid-19 ont renforcé l'isolement, générant des inquiétudes et des besoins particuliers.

Beaucoup se sont mobilisés pour faire face à cette situation, adaptant leur fonctionnement aux règles sanitaires afin de répondre aux attentes et aux besoins des Mézinais. La fermeture de certains de nos commerces, les modifications de fonctionnement d'autres, l'adaptation de tout le personnel soignant et paramédical, autant de changements qui ont profondément impacté notre équilibre de vie.

Toutefois, durant cette période nous avons aussi pu voir que la solidarité et l'entraide étaient bien présentes dans toute la commune et cette solidarité a été le fil conducteur de nos actions en tant qu'élus.

Le personnel communal était aussi mobilisé pour répondre aux besoins de la population mais aussi présent pour entretenir notre patrimoine et effectuer les travaux prévus. Je l'en remercie.

Il est encore impossible de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire et du choc économique de la Covid-19 mais nous mesurons, et mesurerons encore plus dans le quotidien estival à venir les conséquences de cette pandémie. Les divers protocoles qui régissent actuellement nos vies, pour la sécurité de tous, impactent toutefois notre liberté d'action. La vigilance de vos élus se prolonge et se prolongera dans les semaines à venir.

Ces dernières semaines notre village a été marqué par des incivilités, des violences et des délits intolérables. Nous avons mis en œuvre toutes les mesures pour garantir la sécurité des habitants et retrouver la sérénité de notre village.

Bon été à toutes et à tous,

Prenez soin de vous en maintenant les gestes barrières pour vous comme pour les autres.

Le maire,
Jacques Lambert



Premier conseil municipal 2020 à la salle polyvalente Louis Barranger



Le groupe de la majorité municipale après l'élection du maire
abs. sur la photo : Coline Previtali, Giovanni Palfini

Résultats

À Mézin, 19 conseillers municipaux devaient être désignés lors des élections municipales 2020. A l'occasion du premier tour, la liste de Jacques LAMBERT termine en tête à Mézin, recueillant ainsi 16 sièges, grâce à 65,45 % des suffrages. Trois sièges reviennent à la liste de Jean-Michel MANABERA avec 34,54 % des voix. Au sortir du premier tour, la part de votants s'établit à 66,02 % des électeurs de Mézin. Sur l'ensemble des votes, 0,74 % sont blancs et 5,47 % sont jugés nuls.

Conseil Municipal du 24 mai 2020

Séance inédite pour situation inédite, le premier conseil municipal s'est déroulé à la salle polyvalente Louis Barranger sous la présidence de Mme Mary Grahame-Lucas.

Premier tour de scrutin pour l'élection du Maire : 19 votants, 3 bulletins blancs, 16 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant de 9 voix, Jacques Lambert est élu maire de Mézin.

Après avoir déterminé le nombre d'adjoints, les élus sont invités à se rendre à l'isoloir.

Sont élus : Dominique Bottéon, Pierre Ducomet, Patricia Dubouch, Alexandre Meneault. Les candidats figurant sur la liste de Dominique Bottéon sont proclamés adjoints et installés dans leurs fonctions.

Jacques Lambert procédait ensuite à la lecture de la charte de l' élu local et dans une courte allocution remerciait les Mézinais qui l'ont élu avec plus de 65% des suffrages.

Il remerciait également la première adjointe de l'avoir suppléé durant son absence, et incitait son conseil à travailler ensemble pour l'avenir de Mézin.

Conseil du 15 juin 2020 – les commissions municipales

Le maire est président de droit de toutes les commissions

Administration générale, finance et économie - Dominique Bottéon

Patricia Dubouch, Alexandre Meneault, Pierre Ducomet, Jacques Chapolard, Jean-Michel Manabéra

Travaux et environnement - Pierre Ducomet

Jacques Chapolard, José Cominotti, Mary Grahame-Lucas, Frédéric Burssens, Tania Pimenta-Fernandes, Bernard Dulhoste

Culture et patrimoine - Patricia Dubouch

José Cominotti, Frédéric Burssens, Jacques Chapolard, Mary Grahame-Lucas, Tania Pimenta-Fernandes, Brigitte Pulicani, Patricia Brutails, Marie-Josée Braeckman

Enfance et jeunesse - Alexandre Meneault

Frédéric Burssens, Tanguy Cubilier, Tania Pimenta-Fernandes, Giovanni Palfini, Coline Previtali, Elodie Davoigneau, Marie-Josée Braeckman

Animation - Giovanni Palfini

Coline Previtali, Mary Grahame-Lucas, Alexandre Meneault, Patricia Dubouch, Patricia Brutails, Elodie Davoigneau, Bernard Dulhoste

MAPA - Dominique Bottéon

Jacques Chapolard, Alexandre Meneault, Pierre Ducomet, Patricia Dubouch, Jean-Michel Manabéra

Groupe majorité
municipale
16 membres



Jacques Lambert

Maire de Mézin - Vice Président Albret Communauté - Reçoit le public sur rendez-vous / 05 53 65 70 01



Dominique Bottéon
1^{ère} Adjointe
Conseillère Communautaire
Permanence vendredi 10 h-12 h



Pierre DUCOMET
2^{ème} Adjoint
Permanence mardi 10 h-12 h



Patricia Dubouch
3^{ème} Adjointe
Permanence jeudi 10 h-12 h



Alexandre Meneault
4^{ème} Adjoint
Permanence lundi 10 h-12 h



Giovanni Palfini
Conseiller municipal délégué
Permanence mercredi 10 h-12 h



Mary Grahame-Lucas
Conseillère municipale



Brigitte Pulicani
Conseillère municipale



Jacques Chapolard
Conseiller municipal



José Cominotti
Conseiller municipal



Frédéric Burssens
Conseiller municipal



Patricia Brutails
Conseillère municipale



Elodie Davoigneau
Conseillère municipale



Tania Pimenta-Fernandes



Tanguy Cubilier



Coline Previtali

Groupe opposition
municipale
3 membres



Jean-Michel Manabéra
Conseiller municipal



Bernard Dulhoste
Conseiller municipal



Marie-Josée Braeckman
Conseillère municipale



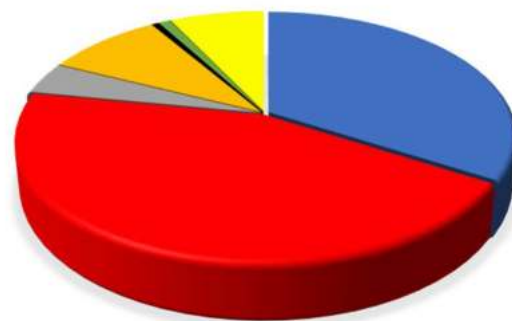
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

(17 voix pour , 1 absence, 1 contre)

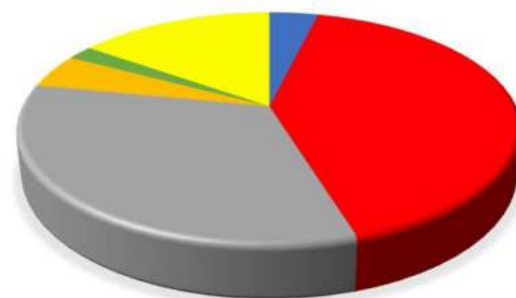
Principales Dépenses de Fonctionnement : 2 002 764 €

- Charges à caractère général (33.72 %)
- Charges de personnel et frais assimilés (44.19 %)
- Dépenses imprévues (4.17 %)
- Autres charges de gestion courante (9.09 %)
- Charges financières (0.51 %)
- Charges exceptionnelles (0.90 %)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (7.42 %)



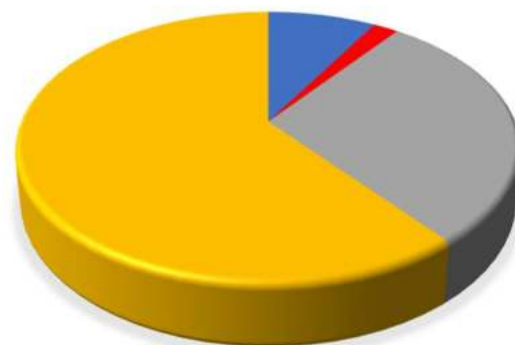
Principales Recettes de Fonctionnement : 2 002 764 €

- Produits des services, domaine et ventes diverses (3.77 %)
- Impôts et taxes (41.52 %)
- Dotations, subventions et participations (32.83 %)
- Autres produits de gestion courante (4.74 %)
- Atténuations des charges (2 %)
- Excédent de fonctionnement reporté (15.14 %)



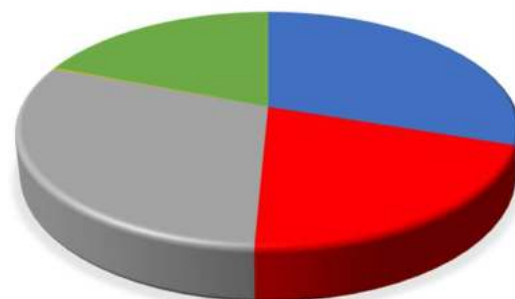
Principales Dépenses d'Investissement : 782 850 €

- Emprunts et dettes assimilés (8.37 %)
- Immobilisations incorporelles (1.92 %)
- Immobilisations corporelles (29.03 %)
- Immobilisations en cours (60.68 %)



Principales Recettes d'Investissement : 782 850 €

- Excédent d'investissement reporté (30.22 %)
- Dotations, fonds divers et réserves (20.50 %)
- Subvention d'investissement reçues (30.16 %)
- Emprunts et dettes assimilés (0.13 %)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (18.99 %)



	2013	2014 *	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe foncière bâtie	23.44 %	23.44 %	23.44 %	23.44 %	23.44 %	23.44 %	23.44 %	23.44 %
Taxe foncière et non bâtie	63.38 %	63.38 %	63.38 %	63.38 %	63.38 %	63.38 %	63.38 %	63.38 %

* Depuis mars 2014, la nouvelle municipalité respecte ses engagements : les taux d'impositions restent inchangés !

Au temps du confinement...

L'actualité de ce début 2020 a été très chargée. La pandémie liée au Covid-19 a mis les institutions, tout particulièrement les communes, au premier plan pour la gestion de cet épisode sanitaire. La ville de Mézin, les élus et les agents étaient et sont toujours à vos côtés pour vous accompagner dans votre quotidien.

Du côté de la mairie...

- Permanence téléphonique et présence de plusieurs agents du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (administratif et technique)
- Présence d'élus au quotidien
- Organisation du travail des agents en présentiel ou à distance
- Mise en place du plan de continuité des services
- Distribution des attestations de sortie, renseignements divers aux Mézinais
- Distribution du travail scolaire aux familles en collaboration avec les écoles
- Suivi au quotidien des instructions et des informations de l'État
- Diffusion des informations pour la population : panneaux d'affichage, site internet, page Facebook, presse...
- Mise en place des patrouilles quotidiennes du service technique
- Collecte des cartons auprès des commerçants (fermeture de la déchetterie)
- Les marchés n'ont pu se tenir durant la période de confinement malgré les demandes de dérogation auprès de la Préfecture du Lot-et-Garonne. Nous avons diffusé les coordonnées des producteurs assurant de la vente directe ou des livraisons à domicile (site internet, Facebook, affichage...).

La mairie aux côtés des plus fragiles

La mairie s'est organisée pour soutenir les personnes les plus vulnérables. Plusieurs fois par semaine, les élus et les agents prenaient par téléphone des nouvelles de nos aînés et restaient attentifs à leurs besoins.



Service de garde pour les enfants de soignants

Les enfants, dont les parents sont soignants, ont été accueillis à l'école pendant ces deux mois de confinement, en application des directives de l'Éducation Nationale. Un dispositif étendu au cours de la période, du personnel soignant aux personnes en gestion de la crise sanitaire.



Mobilisation pour la distribution des masques en tissu

Face à l'urgence sanitaire et à la volonté de fournir deux masques réutilisables par habitant, les nouveaux élus ont relevé le défi ! En une semaine, plus de 2 000 masques ont été distribués à la population par les élus, directement au domicile de chacun.

La commune de Mézin tient à remercier chaleureusement Albret Communauté pour sa participation financière.



SPECIAL COVID-19

Au temps du déconfinement...



Accueil de loisirs

Dès la reprise de l'école, les animateurs du service enfance d'Albret Communauté ont assuré l'accueil des enfants le mercredi (ouverture également pendant les vacances d'été).

Malgré les masques, les enfants et les animateurs étaient heureux de se retrouver !

Tél: 07 85 21 10 00

Réouverture des écoles

En application des consignes gouvernementales, l'école élémentaire a réouvert progressivement ses portes à partir du 18 mai 2020

Equipes éducatives, agents de la collectivité et élus se sont mobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, tout en mettant en place les gestes barrières (port du masque, distanciation sociale...). Les agents ont été formés à la mise en place d'un protocole sanitaire strict : limitation des zones de contact grâce à la création d'entrée et de sortie, sens de circulation, récréations décalées.

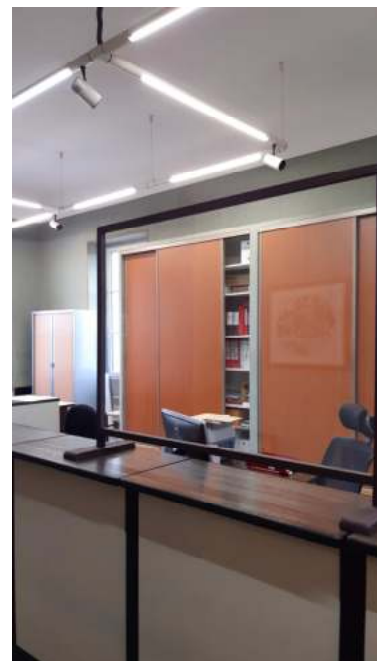
La désinfection des locaux et du matériel avait lieu tous les jours.

Réouverture de la mairie au public

Depuis le 11 mai dernier, l'accueil au public, dans le respect des consignes sanitaires et de distanciation sociale, est redevenu possible grâce à l'installation de cloisons en plexiglass et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Le port du masque est obligatoire.

Du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h / 13 h - 17 h
05 53 65 70 01
mezinmairie@orange.fr



Vers un retour à la normale....

Réouverture des bars et des restaurants

Depuis le 2 juin dernier, bars, cafés et restaurants ont pu réouvrir dans le respect des consignes sanitaires : distanciation sociale et port du masque obligatoire à l'intérieur.

Commerces de proximité et producteurs locaux

Commerçants et producteurs se sont adaptés en cette période de confinement en proposant la livraison aux particuliers.

**Aujourd'hui , soutenons nos commerçants ,
consommons local !**



Mézin en fête reporté à l'année prochaine

Au vu de la situation sanitaire, le comité des fêtes a pris la décision, dès le mois d'avril, d'annuler les fêtes de juin.

Un ensemble de manifestations estivales ont été également reportées. Les associations sportives et de loisirs ont dû mettre fin hélas à leurs activités.

Nous espérons vous retrouver tous dès la rentrée 2020 !

Merci !

A toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pendant ces deux mois :

Aux professionnels de santé , aux aidants à la personne, aux agriculteurs, aux commerçants et artisans, aux enseignants, aux agents de la collecte des déchets, aux agents municipaux...

La solidarité s'est tout naturellement organisée dans les quartiers de la commune. La famille, les voisins viennent aux nouvelles des personnes les plus isolées pour proposer leur aide pour les courses ou les petits tracas du quotidien. Merci à tous pour cette solidarité active en cette période inédite.

La solidarité et le bien vivre-ensemble sont les moteurs de Mézin !

EPIDEMIE COVID-19

SPECIAL COVID-19

ZOOM sur le dispositif territorialisé d'Albret

A qui s'adresse-t-il ? A toute entreprise de 0 à 10 ETP en activité ou créée avant le 10 avril 2020, dont :

- l'activité principale ou le siège sont situés en Albret
- des difficultés sont apparues du fait de la fermeture administrative imposée par le confinement (état de fragilisation et/ou suppression d'emplois imminente)
- le potentiel de développement est avéré en période dite « normale »
- il ne s'agit pas d'une activité secondaire. Cela peut concerner des commerces, de l'artisanat, du tourisme, des producteurs-commercialisateurs de leur production, des associations employeuses...

Nature de l'aide : Aide personnalisée venant en complément ou en remplacement des fonds existants

- élargissement de la couverture des besoins de trésorerie de 0 à 25 000€ (de 5 000 à 15 000€ initialement prévus par le fonds régional)
- subventions territoriales d'urgence en fonction des résultats de l'expertise financière

Comment déposer une demande d'aide ?

Pour plus de facilité, il vous est proposé un accès unique via la plateforme du fonds de prêts de solidarité et de proximité régional de Nouvelle Aquitaine : www.fondstpenouvelleaquitaine.fr

Même si vous n'êtes pas éligible à ce premier fonds, Initiative Lot-et-Garonne, à qui nous déléguons l'ingénierie comptable et financière du programme, réceptionne votre demande ainsi que vos pièces jointes pour évaluer votre situation et vérifier votre éligibilité au regard du dispositif territorialisé.

Date limite de la demande : 11/09/2020 (ou date de réouverture + 4 mois)

Date de fin du dispositif : 31/12/2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre attache auprès de :

- Albret Communauté : 07 84 28 55 41 / esammirati@albretcommunaute.fr
- Initiative Lot-et-Garonne : 05 53 77 20 28 / contact@initiativelotetgaronne.fr

►► ZOOM SUR ...

Et si on covoiturerait !?

Même si nous sommes heureux d'habiter à la campagne, nous mesurons de plus en plus le coût financier et environnemental de nos déplacements, souvent effectués en voiture individuelle. En effet, la dispersion de nos habitats et de nos villages rend difficile l'organisation de transports en commun sur l'ensemble du territoire intercommunal. Alors pourquoi ne pas covoiturer comme cela se fait de plus en plus partout en France ?

Soucieuse de développer cette pratique, la commune de Mézin a aménagé une aire de covoiturage sur le parking situé rue Casimir Laffitte (face à la piscine). La commune a reçu le soutien technique de l'association Au Fil des Séounes, qui travaille sur la mobilité durable et les alternatives à la voiture individuelle en Lot-et-Garonne depuis plusieurs années. Au total, l'association a déjà accompagné l'émergence de 36 aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire départemental. **15 autres** aires sont en cours d'aménagement **sur le territoire d'Albret Communauté.**

Avantages du covoiturage : Le covoiturage génère d'importantes économies financières, puisqu'il permet de diminuer les frais liés à vos trajets en voiture (essence, usure de la voiture, ...), que ce soit dans le cas d'un covoiturage alterné (plusieurs conducteurs conduisent par alternance) ou d'un covoiturage avec participation (les passagers participent financièrement aux trajets). Au niveau environnemental, la pratique du covoiturage permet de réduire la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, et d'améliorer la qualité de l'air. A une échelle plus large, grâce à la diminution du nombre de voitures sur les routes, la congestion et les problèmes de stationnement sont nettement réduits. Enfin, le covoiturage permet d'améliorer le lien social en favorisant les rencontres et la convivialité, contrastant avec la monotonie des trajets effectués en voiture individuelle.

Fonctionnement : Vous avez des places à proposer dans votre véhicule ou vous cherchez une place disponible pour un trajet régulier ou occasionnel ?

Parlez-en dans votre voisinage ou déposez une annonce à la Mairie. Sinon, plusieurs sites Internet gratuits (www.roulezmalin.com, www.mobicoop.fr ou www.covoiturage-libre.fr) permettent la mise en relation entre conducteurs et passagers. Il est possible d'y inscrire des trajets réguliers et occasionnels. Une fois vos covoitureurs repérés, il ne vous reste plus qu'à vous fixer un point de rendez-vous, pourquoi pas sur la nouvelle aire de covoiturage de la commune ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez joindre :

Mairie de Mézin : mezinmairie@orange.fr

Association Au Fil des Séounes : Antoine Lasgorceix (05 53 95 12



Guide pratique - « Ma nouvelle adresse »

Nos rues et nos routes ont un nom ...

Faites-le savoir !

L'adresse est un lien indispensable. Sans nom de voie, ni numéro, l'accès au domicile est difficile. Une adresse de qualité est l'assurance d'un accès rapide pour les services d'urgences et de secours et peut sauver des vies. Elle facilite les services à domicile. Elle simplifie les raccordements (eau, gaz, électricité, internet). Elle est indispensable pour l'installation de la fibre optique. Elle permet des livraisons plus sûres et plus rapides (courriers et colis).

Ce sont les raisons pour lesquelles le conseil municipal a délibéré sur la réalisation de l'adressage normalisé de la commune.

La normalisation des adresses comprend :

- La définition des noms de voie
- La numérotation
- La saisie sur la plateforme nationale
- L'émission des délibérations de nomination
- Le déploiement et la pose des plaques

L'ingénierie nécessaire pour déployer l'adressage va être réalisée en partenariat avec le service de la Poste.

La numérotation utilise le système métrique et dépend de la distance qui sépare l'entrée de votre habitation du début de la voie. Pour les voies ou les lieux-dits déjà numérotés, nous allons essayer de conserver la numérotation existante, mais nous serons dans certaines rues obligés de faire quelques modifications. Chaque voie, sauf les voies privées, aura son nom et chaque maison son numéro. Le nom du lieu-dit devra dans un premier temps continuer à figurer sur votre nouvelle adresse.

Exemple : Adresse actuelle :
M. et Mme X
Les lilas
47170 MÉZIN

Nouvelle Adresse :
M. et Mme X
Les lilas
406 route des sources
47170 MÉZIN

Dans l'exemple ci-dessus M. et Mme X habitent à 406 m du point de départ de la voie.

Ce guide contient la carte de notre commune ainsi que la liste des noms de voies préétablie par le groupe de travail dont l'objectif avant tout est de privilégier la référence à un patrimoine remarquable de notre commune (église, château...) ou au lieu-dit d'une habitation desservie.

Changer d'adresse n'est pas anodin. C'est pour cela que nous avons édité ce petit guide pratique.

Les élus municipaux et les agents en charge du projet restent à votre écoute et pourront le cas échéant vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Le nom des voies sera ensuite déterminé par la mairie et délibéré lors d'un prochain conseil municipal fin août /début septembre...

**RUE
DE
L'ADRESSAGE**

Contact :
Mairie de Mézin
05 53 65 70 01 - 05 53 65 11 96
mezinmairie@orange.fr
www.ville-mezin.fr

Le cadre

Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique (conformément principalement aux articles L2121-29, L2212-1, L2212-2 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales).

A ce titre, il appartient aux communes d'installer les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations, et d'organiser la délivrance des numérotations des habitations.

La démarche : 4 étapes

- Diagnostic des voies de la commune et étude, par les services de La Poste, maître d'œuvre de l'opération, dans le cadre d'une convention établie avec la commune. Il faut en effet créer des adresses normées, qui répondent à un cadre et à des règles bien précises. Vérification sur place par la municipalité, identification des voies à créer, des habitations à numéroté et propriétaires concernés, projet de libellé de voies (type et nom)
- Présentation du projet (propositions) dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.
- Délibération du conseil municipal arrêtant les noms de voies
- Installation de la signalétique, pose des panneaux de voies, délivrance des numéros d'habitations.

Une cartographie de la commune sera réalisée, afin que les Mézinais puissent disposer d'un plan papier et d'un document consultable sur notre site internet : www.ville-mezin.fr

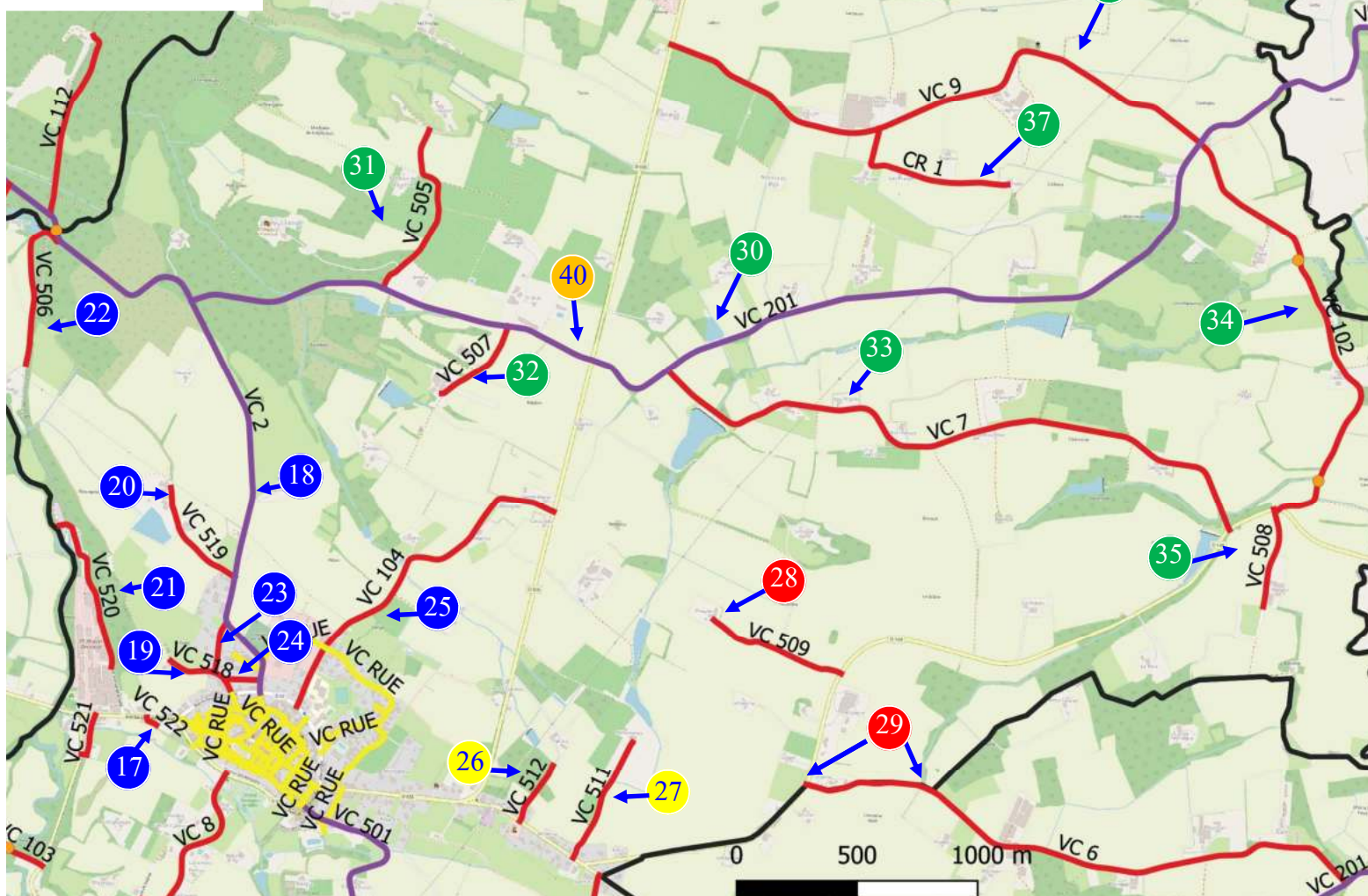
Quels impacts pour les habitants ?

Une fois les noms de rues et numéros d'habitations définitifs, nous vous informerons de votre nouvelle adresse, de manière à ce que vous communiquiez vos nouvelles coordonnées à tous vos expéditeurs (organismes publics et privés, banques, opérateurs,...).



Proposition de nomination des voies de Mézin

Voie	Début-Fin	Proposition de Nom	n°
521	Bâtiment - D 656 à D 5	Chemin le Bâtiment	1
103	Bourguigne - D 5 / Bourguigne	Chemin de Bourguigne	2
105 - 538	Hillet - D 5 à C 6 et VC 101 - Hameau de Cholle	Route de Cholle	3
533	Calais - D 5 à Calais	Chemin de Calais	4
6	De Villeneuve de Mézin D 5 à Cne de Poudenas	Route de Poudenas	5
101	Garbolle - C6 / Cne de Poudenas	Route de Garbolle	6
535	Pemeau - VC 6 à parcelle 713	Chemin de Pemeau	7
	Lieu dit Bidé	Chemin de Bidé	8
8 - 534	De Mézin D 656 à Trignan - transformateur EDF	Route de Trignan	9
523	Gagnet - VC 8 à CR Gagnet	Chemin de Gagnet	10
527	Laouarde au Not - VC 8 à Hameau du Not	Chemin du Not	11
528	Laouarde - VC 8 à CR Laouarde	Chemin de Laouarde	12
529	Loubère - VC 8 à Loubère	Chemin de Loubère	13
530	Concaré - VC 8 à Concaré	Chemin de Concaré	14
501	De Mézin D 656 à Cne de Lannes	Route de Parron	15
524	Cassou - D 117 à CR Mézin au Cassou	Chemin du Scassou	16



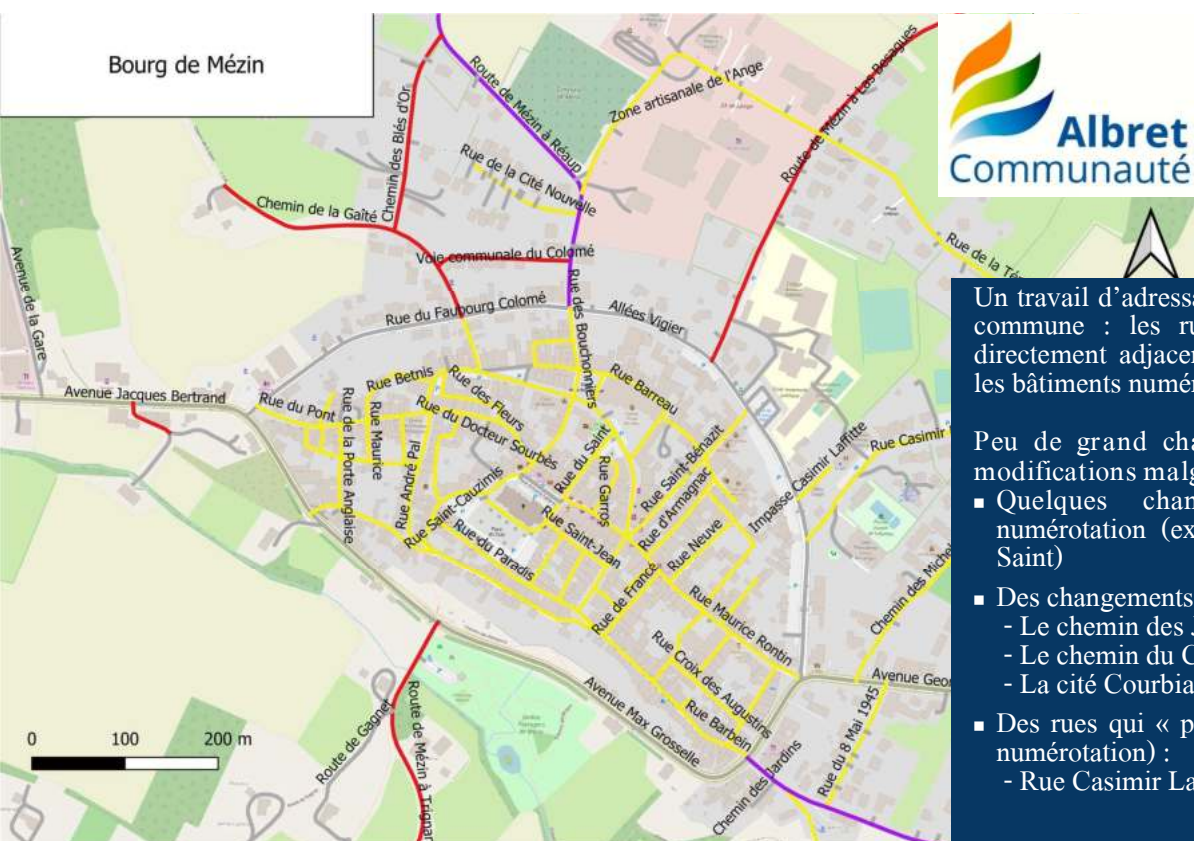
Voie	Début-Fin	Proposition de Nom	n°
522	Pelam - D 656 à Pelam	Impasse du Pelam	17
2	De Mézin D5 à Réaup - Pont de Courbian	Route de Courbian	18
518	La Gaîté - D 5 à la Gaîté	Chemin de la Gaîté	19
519	La Ruau - VC 2 à La Ruau	Chemin de la Ruau	20
520	Camping - D 5 à camping	Chemin de Lasserre	21
506	Fabas - VC 2 à voie ferrée	Chemin de Fabas	22
517	Blés d'Or - VC 518 de la Gaîté - VC 2 de Mézin à Réaup	Chemin des Blés d'Or	23
516	Colomé - VC 2 à VC 518 de la Gaîté	Chemin de la Fontaine	24
104	De Mézin D 5 à D 656 Las Besagnes	Route de Lange	25
512	Garaut - D 117 à Garaut	Chemin de Lapeyrade	26
511	Milhommes - D 117 à Milhommes	Chemin de Milhommes	27

Voie	Début-Fin	Proposition de Nom	n°
509	Pouylac - D 149 à Pouylac	Chemin de Pouylac	28
4	De Claverie D 149 à Cne de Lannes	Route de Pouy	29
201	De D 656 à Cne Le Fréchou	Route du Fréchou	30
505	Lauron - VC 201 à hameau de Lauron	Chemin de Lauron	31
507	Gerbous - VC 201 à Gerbous	Chemin de Gerbous	32
7	De Thens VC 201 à Matalin D 149	Route de Thens	33
102	De Galin C 201 à Matalin D 149	Route de Galin	34
508	Matalin - D 149 à Matalin	Chemin de Matalin	35
9	De Bacala D 656 à Galin C 201	Route de Mazeret	36
1	VC 9—Le Haou	Chemin le Haou	37
503	Vignes de Minjouleau - Limite Andiran—CR Mézin - Andiran	Chemin de Lassalle	38
5	D'Estabague à Andiran - Cne Andiran Mézin / Réaup Mézin pont d'Estabague	Route d'Estabague	39
201	De D 656 à C 2 près de Claverie	Route de Carboste	40
502	Busquet - VC 5 Carboste à Estabague	Chemin de Busquet	41

Dans la campagne, ce sont surtout des lieux-dits qui faisaient office d'adresse. L'arrivée prochaine de la fibre optique sur Mézin a motivé la finalité de cette mise aux normes de l'adressage sur l'intégralité de la commune.

Pour les routes, les noms historiques seront systématiquement repris, comme la route de Nérac, la route de Fourcès. Les voies qui ne bénéficient pas de nom, afin de garder l'esprit des lieux, prendront comme nom de baptême celui d'un lieu-dit, ou d'ouvrages proches comme la route de Trignan, route de Mazéret.

Une fois les voies baptisées, ce sont les maisons d'habitations qui seront repérées par un numéro. En fonction de la voie, cette numérotation est composée de numéros pairs ou impairs, comme dans une rue ou un lotissement. Une numérotation métrique est préférée sur les routes de campagne. Ce travail fait, un autre se profilera : informer les usagers et tous les autres acteurs de notre société (le cadastre, les services fiscaux, SDIS, Véolia, la Poste, ERDF...) des nouvelles adresses et mettre en place la signalétique.



Un travail d'adressage avait déjà été effectué sur la commune : les rues du centre bourg et celles directement adjacentes avaient alors été baptisées, les bâtiments numérotés.

Peu de grand changement à prévoir mais des modifications malgré tout :

- Quelques changements d'ordre dans la numérotation (ex : Boulevard Fallières, rue du Saint)
- Des changements de nom pour :
 - Le chemin des Jardins / Chemin des Lilas
 - Le chemin du Colomé / Chemin de la Fontaine
 - La cité Courbian / Rue de la cité Nouvelle
- Des rues qui « passent en métriques » (nouvelle numérotation) :
 - Rue Casimir Laffitte, rue Betnis...



LE NOM ET LE NUMÉRO DES VOIES CHANGENT

Guide des démarches administratives



www.laposte.fr

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.service-public.fr

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Centre de formalités des entreprises
de la Chambre de Commerce et
d'Industrie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Urssaf

www.associations.gouv.fr



SERVICE NATIONAL DE L'ADRESSE
1 RUE FRANÇOIS VIDAL
CS 30238
33506 LIBOURNE CEDEX



VOUS ÊTES UN
PARTICULIER

Vos papiers d'identité :

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 (PL) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 (M2) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*	Cerfa n°13905*03 (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

Renseignements : [www.service-public.fr / vosdroits.service-public.fr](http://www.service-public.fr/vosdroits.service-public.fr)

Changez votre K-bis

Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse.

Renseignements : tribunal du commerce / www.infogreffe.fr

Signalez votre modification d'adresse

La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal à déposer à la Préfecture

POUR TOUS

PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION



Modifiez votre certificat d'immatriculation :

La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes(1), lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination.

Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, un changement d'état civil), avant le 31/12/2020. La demande peut se faire directement **en ligne** (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>) ou chez un professionnel de l'automobile habilité au SIV

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION SIV

Votre demande **en ligne** : sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer un compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un professionnel

- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le certificat d'immatriculation
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise (emplacement indiqué). S'il s'agit de la 4^{ème} déclaration de changement d'adresse un nouveau certificat vous sera adressé.

→ coût d'acheminement

1. Loi Macron du 16 mars 2015, relative à l'amélioration de la gestion de communes nouvelles
2. Décret n°2009-126 du 09/02/2009

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION FNI

Vous effectuez un changement d'adresse sur votre carte grise de type « 123 AB 01 » vous basculez automatiquement dans le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et obtenez un nouveau certificat d'immatriculation (CI).

Votre demande **en ligne** : sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer un compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un professionnel

- Le certificat d'immatriculation
- La copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance
- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Impression par vos soins ou remise par le professionnel d'un certificat provisoire d'immatriculation (validité 1 mois) en attendant la réception du nouveau CI.

→ coût d'acheminement
→ possible frais de prestation du professionnel
→ coût de fourniture et pose des nouvelles plaques



VOUS ÊTES UN
PROFESSIONNEL



VOUS ÊTES UNE
ASSOCIATION



L'ESSOR

Pour être acteur de sa vie



Une nouvelle directrice

Alain Paul Perrou directeur revenu par intérim, a présenté dernièrement la nouvelle directrice de L'ESSOR en 47 aux élus du mézinais et à la conseillère départementale, Mme Marylène Paillars.

Mme Odile Herent vient en effet de prendre ses fonctions depuis le 10 juillet 2020. Elle sera entourée d'une équipe de direction nouvellement constituée avec : Emmanuel Peytoureau directeur adjoint, Cécile Moral adjointe ESAT, Anne-Marie Barthares adjointe service d'accompagnement, et Sandra Malliac adjointe du service administratif et comptable.



Un nouveau conciliateur de justice

A partir du mois d'août, la mairie accueillera tous les 15 jours le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30, M. Pierre Le Bis pour sa permanence de conciliateur de justice.

Il recevra exclusivement sur rendez-vous : s'adresser à la mairie - 05 53 65 70 01

Son rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Ses compétences

Le conciliateur peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatif à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Il n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales,
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Albret Communauté propose un service d'accompagnement à la population.

Le site France Services : un lieu d'information et d'accompagnement pour vos démarches professionnelles et administratives.

Situé au Centre Haussmann de Nérac, il accompagne les habitants de l'Albret dans leurs démarches administratives, sociales et professionnelles.

Les permanences à Mézin - Office de Tourisme

MISSION LOCALE

Accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés

Une conseillère en insertion vous accompagne dans vos projets d'emploi et de formation : recherche d'emploi, définition d'un projet, recherche de formation, stage en entreprise, accès à la santé, mobilité et logement. Vous bénéficiez de conseils en matière d'aides financières et d'accès aux droits. Les entreprises et partenaires peuvent également déposer leurs offres d'emploi, d'alternance ou de Service Civique.

Mardi après-midi de 14h à 17h sur RDV

Contact : 05.53.97.43.85 – 07.85.24.66.40

ESPACE EMPLOI

Accompagnement à l'insertion professionnelle

Une conseillère en insertion vous accompagne dans vos démarches professionnelles : accompagnement sur toutes les techniques de recherche d'emploi. Elle vous met en relation avec les entreprises sur des offres d'emplois du territoire de l'Albret. Vous bénéficiez également de conseils et d'appui à la réalisation de vos projets de formation.

Les entreprises et partenaires peuvent également déposer leurs offres d'emploi.

Mercredi après-midi de 14h à 17h sur RDV

Contact : 05.53.97.54.86 – 07.72.66.66.04

ESPACE ADMINISTRATION

Information, accès aux droits, aide au montage de dossiers et conseil

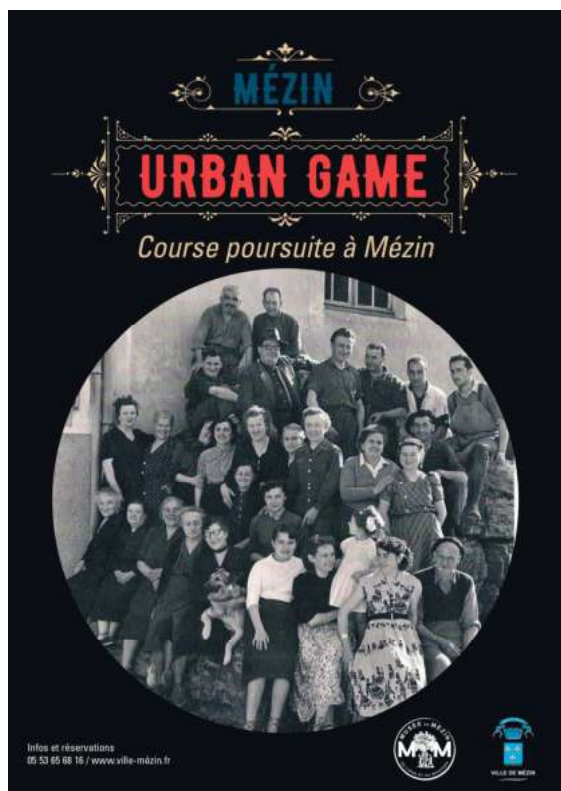
Des conseillères socio administrative vous accompagnent dans vos démarches administratives : santé, social, logement, impôts, retraite, énergie... et vous mettent en relation avec les différents organismes (CAF, CPAM, CARSAT etc)

Jeudi matin de 9h à 12h

Contacts : 05.53.97.43.89 – 05.53.97.79.92 – 06.30.88.30.80



Un programme riche et varié au musée !



Urban Game "Course Poursuite à Mézin"

Le Musée du liège et du bouchon a conçu, en partenariat avec la compagnie Paradoxales, cet urban game « Course poursuite à Mézin » qui vous invite à arpenter la ville pour y découvrir ses rues, son histoire, son patrimoine ainsi que son passé industriel lié à la fabrication des bouchons de liège.

« C'est un jour d'été 1931, Jean Fosset vient de quitter la bouchonnerie où il est ouvrier et flâne dans les rues de Mézin, quand soudain des cris au loin... Il ne s'attendait sûrement pas à vivre une journée pleine de péripéties à la poursuite d'un voleur et pourtant le courage l'a emporté... »

Si vous aussi vous avez l'âme d'un héros et souhaitez aider Jean dans cette course poursuite à la recherche d'un objet perdu, rendez-vous au Musée du liège et du bouchon (sans réservation). Vous y trouverez tout le matériel de jeu pour réaliser ce circuit à énigmes.

Une enquête ludique à faire en famille (conseillé à partir de 8 ans) qui amusera petits et grands enfants. (tarif : 4€ / durée : 1h30)



Escape Game : réouverture

Sur les traces d'Armand Fallières

Développés au début des années 2010, les escape games, ou jeux grandeur nature, font désormais partie des sorties préférées des français. Devenu véritable passion pour certains, l'escape game consiste à résoudre une série d'énigmes et de casse-têtes en groupe, faire travailler logique et esprit d'équipe pour s'extraire en un temps record d'un décor particulier.

Le Musée du liège et du bouchon s'est associé à la Compagnie Paradoxales (33) pour créer un escape game centré sur la thématique d'Armand Fallières et du liège. De 2 à 6 joueurs, vous disposez de 60 minutes pour résoudre les différentes énigmes et sortir !

Entre amis, entre collègues ou en famille, ce jeu grandeur nature vous fera découvrir de nombreuses facettes d'Armand Fallières en vous amusant.

Réservation en ligne sur le site www.ville-mezin.fr
(tarif : 40 € par équipe)

Journées Européennes du Patrimoine : samedi 19 & dimanche 20 septembre 2020

- Visite libre le samedi et le dimanche de 14 h à 18 h
- Visites guidées samedi et dimanche (groupe max 10 personnes)



Nuit européenne des musées : samedi 14 novembre 2020



+ D'INFOS

sur ville-mezin.fr, sur la page facebook du musée
ou au 05 53 65 68 16 - museemezin@orange.fr

Quoi de neuf à la Bibliothèque ?



Fermée au public dès le début du confinement, la bibliothèque municipale Jean Laignou propose de nouveaux services aux lecteurs !



Un drive pour les livres

Le catalogue, recensant 12 500 ouvrages sur les rayonnages, est désormais consultable [sur le site http://mezin-pom.c3rb.org/](http://mezin-pom.c3rb.org/).

Vous sélectionnez les livres qui vous intéressent avant de réserver par téléphone ou par mail. Nous vous donnons une date et une heure de rendez-vous pour venir les récupérer. Vous pouvez également déposer ceux déjà lus dans la boîte de la bibliothèque.

Les ouvrages sont ensuite désinfectés avant d'être remis au prêt (délai plus long avant d'être de nouveau disponible).

Découvrez le mode d'emploi détaillé sur le site ville-mezin.fr ou à la bibliothèque

Des nouveautés littéraires !

La bibliothèque continue d'enrichir son offre de service. Vous pouvez dès à présent emprunter plus de 200 nouveaux livres pour votre été 2020 !

Horaires d'ouverture de la bibliothèque pendant l'été :

Mardi, jeudi et samedi de 10 h à 12 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Vendredi de 16 h à 19 h

Fermée le dimanche jusqu'à nouvel ordre



Informations

Nous vous accueillons dans le respect des mesures sanitaires

- L'accès est limité à 3 adultes (accompagnés de ses enfants) dans les locaux.
- L'accès aux ordinateurs et tablettes (désinfection avant et après utilisation).
- les documents sont désinfectés puis mis en quarantaine pendant 4 jours
- Interdiction de circuler librement dans la bibliothèque
- Respect des gestes barrières et port du masque obligatoire

+ D'INFOS

sur ville-mezin.fr, sur la page facebook de la bibliothèque ou au 05 53 65 07 57 - bm-mezin@wanadoo.fr

Les modalités de prêts et de retours sont susceptibles d'évoluer, au plaisir de vous retrouver !

La bibliothèque numérique
"Jean Laignou" CINÉMA
Juillet 2020

A la Une

Nouveautés

Sélection thématique

La France au soleil, au fil des régions et des genres.
Une sélection non exhaustive pour se détendre, rire, frémir ou transpirer.

Renseignements et inscription 05.53.65.07.57

Abonnement 15€ pour 1 an.
Contenus en ligne répartis en :
5 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, médias.

Les réalisations

Voiries, réseaux, équipements et bâtiments publics... De multiples travaux et actions ont été engagés durant le début de l'année



Stade André Riviéro

Les aménagements se poursuivent sur les structures sportives de la commune. Le terrain principal a été complètement refait en collaboration avec le club de rugby.

Prochainement la climatisation, votée en conseil municipal, viendra prendre place à la salle polyvalente Louis Barranger dans les locaux du Basket.

Enfin, la toiture du club house du Tennis sera dans les prochains jours complètement nettoyée par une entreprise locale.



Eclairage public

Implantation de 5 candélabres solaires autonomes sur des points isolés de Mézin : Chemin de Colomé, Route de Courbian (début de voie, containers, lieu-dit la rose d'or et chemin La Ruau).

Travaux de voirie

D'importants travaux de nettoyage et de terrassement ont été réalisés sur le site des nouveaux ateliers municipaux. Un bâtiment devenu plus accessible, plus pratique, plus confortable et plus sécurisé pour les agents de la commune



Nettoyage des rues

L'entreprise MARCO a été missionné durant une journée pour le passage d'une balayeuse (de taille moyenne) dans 75 % des rues de Mézin. Caniveaux, chaussées ont été ainsi nettoyés ! Le service technique de la commune assurant le nettoyage dans les rues inaccessibles (trop étroites, voitures stationnées...).

Fleurissement de la ville

Le service technique a réalisé les plantations printanières dans les jardinières : place du club, place Fallières, Mairie, musée, bibliothèque, écoles...

Une fois de plus de nombreuses plantations ont fait l'objet de vol et de dégradations. Cela devient insupportable et nous faisons appel à la population et au civisme de tous pour que cela cesse.



Radars pédagogiques

Très prochainement, deux modèles vont prendre place aux entrées de Mézin.

Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.



Albret Communauté a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce. Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux arrêts (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

- En mode « Instantané », les utilisateurs peuvent partager leur destination en temps réel et visionner sur une carte les conducteurs et passagers (et leur destination) situés autour d'eux.
- En mode « Programmé », ils peuvent proposer leur trajet en voiture ou trouver un trajet à l'avance. Enfin, ils peuvent créer et s'abonner aux hashtags qui les intéressent (ex. #stade) pour visualiser tous les trajets correspondants.



Pour que la vie soit la plus agréable possible dans notre commune, chacun doit faire des efforts et respecter les règles élémentaires du vivre ensemble.

Une garantie pour le bien-être et la sécurité de tous !

Vitesse et stationnement des véhicules

Parmi les incivilités les plus fréquentes, les excès de vitesse arrivent souvent en tête position. Un comportement à risque, aussi bien pour les habitants que pour les conducteurs, qui ne présente aucun gain de temps réel ! Nous vous invitons donc à respecter la limitation de vitesse à 50 km/h maximum imposée par le Code de la route en agglomération. Nous vous rappelons également qu'il existe dans Mézin des zones où cette limitation a été portée à 30 km/h (allées Vigier, rue Maurice Rontin...). Merci aussi de lever le pied !

N'oubliez pas que des piétons sont susceptibles de traverser à tout moment... Merci pour eux.



Stationnement des véhicules

Article R417-12 du Code de la Route

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Si le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3

Le dimanche, c'est le jour du silence...

Durant les dimanches et les jours fériés, repos et travaux d'été en tous genres ne font pas bon ménage ! Un seul remède : le respect de la réglementation. Vos voisins vous diront merci et seront incités à vous rendre la pareille...

Bricolage, tonte, nettoyage des terrasses... nombreux sont les travaux à effectuer durant la belle saison, le plus souvent avec des appareils ou des outils qui font retentir un bruit strident. Vous profitez des week-ends et des jours fériés pour ces « grandes manœuvres », c'est compréhensible, mais n'oubliez pas que d'autres ont peut-être envie au même moment de détente et de calme. Pour que la paix demeure entre tous, la réglementation doit être respectée par tous.

Les travaux bruyants sont tolérés en journée aux horaires suivants :

- les jours de semaine : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- les samedis : de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.
- Également réglementés, les feux d'herbes et de branchages sont interdits du 1^{er} mars au 30 novembre. Vous êtes donc invités à vous rendre à la déchetterie.

Se comporter de manière citoyenne profite à tous. Bel été !

Une petite coupe s'impose !

Les beaux jours sont là et nous nous en réjouissons tous ! Le temps est venu de faire la chasse aux mauvaises herbes sur les trottoirs et de tailler vos haies. Propriétaires, soyez civiques !

L'herbe envahit de plus en plus certains trottoirs et pousse le long des rues. Depuis l'interdiction d'utiliser des désherbants chimiques, les agents communaux mettent davantage de temps à enlever les mauvaises herbes par arrachage ou par brûlage. Entretenir le trottoir le long de votre clôture, tailler vos arbres et vos haies lorsqu'ils gênent la circulation des passants ou vos voisins est de votre responsabilité. D'avance, nous vous remercions !



Petite information utile !

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Désherbage et entretien communal : les nouvelles pratiques

Le saviez-vous ? Depuis le 1er janvier 2017 pour les communes, et à compter du 1er janvier 2019 pour les particuliers, l'utilisation de pesticides est interdite afin de préserver l'environnement et la santé. Pour entretenir les espaces verts, les forêts, les itinéraires de promenades, les voiries, la commune a donc mis en œuvre de nouvelles pratiques : des techniques respectueuses de l'environnement (utilisation de binettes, de débroussailluses, balayage mécanique pour lutter contre l'herbe dans les caniveaux). Inconvénient : un temps de travail plus long pour les services techniques municipaux.

Mais la propreté de la commune, c'est aussi l'affaire de tous : entretenir les accotements et les trottoirs le long de sa maison ou de son jardin, tailler ses haies pour qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, ne pas laisser ses ordures ménagères dans la rue en dehors des horaires autorisés...



Propreté et déchets

Depuis quelques temps, nous constatons que des poubelles sont sorties n'importe quand dans la semaine, et que beaucoup d'entre elles sont « éclatées » sur la voie publique...

Petit rappel d'informations pratiques relatives à la collecte des ordures ménagères et sur la déchetterie de MÉZIN.

Collecte des ordures ménagères

Veuillez sortir vos sacs
le dimanche et le mercredi soir

Rappel : Le SMICTOM LGB qui passe deux fois par semaine dans le bourg et une fois en campagne, ne doit ramasser que les ordures ménagères. Quant aux cartons, bouteilles, packs divers, journaux, etc. ils doivent être déposés dans les bornes prévues à cet effet (Boulevard du Colomé, route de l'Ange). Les containers sur le territoire de la commune ne sont que des dépannages et ne doivent recevoir que les ordures ménagères.



Déchetterie de Mézin
05.53.65.75.31

Heures d'ouverture depuis le 2 juin 2020

Mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Samedi de 9h à 12 h

Rappel : Vous pouvez y déposer, cartons propres secs et pliés, tout venant, métaux, déchets verts, gravats, bois non traité, huiles de vidange, piles, batteries et accumulateurs, ampoules domestiques, déchets dangereux des ménages, déchets électriques et électroniques, déchets d'activités de soins à risques infectieux



7 déchetteries à
votre disposition
sur le territoire du
SMICTOM LGB



La propreté, un combat de tous les jours !

La propreté est une démarche partagée. C'est un défi que les services techniques relèvent tous les jours, avec le sentiment que leur travail concourt à la préservation de l'hygiène publique, au cadre de vie et au bien-être de chacun.

C'est aussi une affaire individuelle. Adopter les bonnes pratiques en matière de gestion de ses ordures ménagères et de son tri sélectif, c'est apporter sa contribution personnelle. Ramasser les déjections de son chien ou jeter ses papiers, ses mégots dans une poubelle, est un acte utile qui parle de nous et de notre rapport aux autres.

Avoir un animal, l'aimer, c'est aussi l'éduquer et accepter de respecter quelques règles de vie commune : ne pas salir les trottoirs, garder des espaces verts où les enfants peuvent jouer sans crainte... Chacun peut participer à l'effort de propreté en utilisant les corbeilles. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition, mais n'importe quel sachet plastique peut convenir ; il suffit d'en prévoir un dans sa poche dès le départ en promenade.

Pour que vos animaux restent nos amis

Quelques règles de savoir-vivre : les propriétaires de chiens doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter leurs aboiements, s'ils sont excessifs (la nuit et le jour), ce qui peut être considéré comme des troubles anormaux de voisinage.

Le propriétaire du chien est responsable de la gêne occasionnée.

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural), sous peine de mise en fourrière.

Il est recommandé aux propriétaires de chats de les nourrir à l'intérieur de leur domicile afin d'éviter toute prolifération.

Nous vous rappelons également que l'article L 1311.2 du code de la santé publique interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage (Règlement Départemental Sanitaire – Article 120).

Le bruit

Un décret en date du 31 août 2006 dans le code de la santé publique indique : « aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage...dans un lieu public ou privé ». Nul n'a le droit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients moraux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés (contravention) au versement d'une amende et éventuellement de dommages et intérêts.

La nuit (de 22 h à 7 h), il s'agit de tapage nocturne, sanctionné par le code pénal.

Nature des bruits

télévision, chaîne hi-fi, conversation bruyante, tondeuse à gazon, appareils électroménagers, aboiement intempestifs et répétés.

Ces bruits peuvent être gênants et sont considérés comme anormaux quand ils durent longtemps, qu'ils sont très forts ou quand ils se répètent fréquemment.

Réouverture de la piscine

Ils guettaient sa réouverture avec impatience. Les amateurs de natation et de baignade sont ravis : la piscine municipale Joseph De Lalyman a réouvert ses portes depuis le mardi 21 juillet. Une bonne nouvelle pour tous alors que se profilent les premières fortes chaleurs.

Les premiers nageurs ont eu droit à une explication des nouvelles règles en vigueur.

Un sens de circulation obligatoire, passage des mains au gel hydroalcoolique, douche obligatoire, port du masque obligatoire lors des déplacements dans le bâtiment... Autant de nouveautés aujourd'hui nécessaires pour assurer la sécurité de tous !



Ouverte du mardi au dimanche de 14 h à 20 h
Enfant (jusqu'à 16 ans) : 1.80 € / Adulte : 2.50 €
Abonnement 10 baignades enfant : 13 € / 10 baignades adulte : 20 €
05 53 97 33 14

MARCHÉS GOURMANDS

2020

Le
lundi
19 h

Nombreux producteurs
Consommez vos
achats sur place !
Ambiance et gourmandise
garanties !!

Place du club

D656

MÉZIN

Produits
locaux

Choix à la
carte

Produits
du terroir

Respect des consignes sanitaires
Port du masque recommandé



Du 22 au 28 août 2020
Concerts à Mézin - 31^e session

Académie de Jeunes Solistes

19h30

Samedi 22 août
BACH, KHATCHATURIAN, PENDERECKI

Dimanche 23
RAVEL, WIENIAWSKI, BACH,
CHOPIN, MOZART

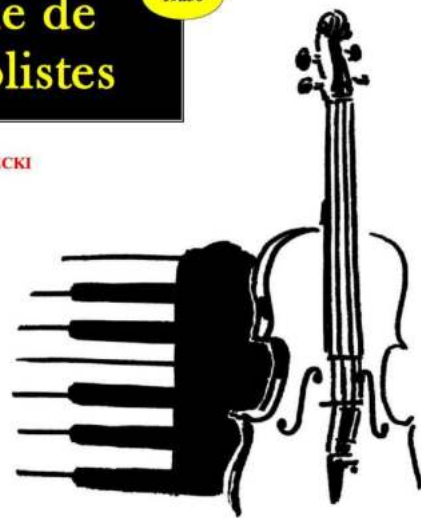
Lundi 24 Relâche

Mardi 25
HAYDN, YSAÏE, MOZART,
KHATCHATURIAN

Mercredi 26
FAURÉ, BRAHMS

Jeudi 27
MOZART, BEETHOVEN,
FAURÉ, BRUCH

Vendredi 28
BRAHMS, SCHUMANN,
WILLIAMS, BIZET



Avec Christophe BOULIER, Serge HUREL,
Dionyssis MALLOUHOS, Georgios PANAGIOTOPOULOS
et l'ensemble des musiciens de l'Académie de Jeunes Solistes.

ENTREE GRATUITE

Eglise Saint-Jean-Baptiste
Place du Club
47170 - MÉZIN

Info : 06 45 64 25 03
www.christophe-boulier.com

LOT-ET-GARONNE
Le Département



L'Académie de Jeunes Solistes est une association reconnue d'intérêt général. Affiche imprimée par le CA Aquitaine - 434 651 246 RCS Bordeaux - Ne pas jeter sur la voie publique.



Découvrez toutes les richesses de Mézin et du territoire avec l'Office de Tourisme de l'Albret !
Durant cette période exceptionnelle, l'équipe de l'Office s'est organisée pour accompagner et soutenir les acteurs touristiques locaux de l'Albret.

+ d'infos sur la programmation www.albret-tourisme.com - 05 53 65 27 75

Bureau d'information touristique de l'Albret à Mézin - Place Fallières
Ouvert du 5 juillet au 28 août : jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 / dimanche de 10h15 à 13h.

Votre commune a maintenant son application!

Aujourd'hui, la commune de MÉZIN a opté pour un nouveau support de communication pour toujours mieux être en contact avec vous. Recevez en temps réel les informations de votre village.

Albret Communauté adhère depuis quelques mois à l'application IntraMuros, permettant aux 33 communes de l'Albret de bénéficier de cet outil.

Intramuros est un outil d'information à destination des habitants de l'Albret, qui va permettre aux communes et à l'intercommunalité de communiquer sur les événements, actualités et points d'intérêts du territoire. Il permet également d'envoyer des alertes via des notifications, créer des sondages, signaler un problème...

L'application est également un outil d'information à destination de tous !

Cet outil se décline sous la forme d'une application mobile gratuite, ainsi qu'un site web, au sein desquels chaque commune a sa propre interface.

Lancée en mars 2018 avec le soutien de plusieurs Associations des Maires de France départementales, l'application regroupe à ce jour près de 600 communes, plus de 20 000 utilisateurs et 13 intercommunalités.

Les avantages de cet outil sont les suivants :

- Son utilisation est simple : pas de compte utilisateur à créer, seulement à télécharger l'application puis sélectionner la/les commune(s) qui vous intéresse,
- L'outil est évolutif, avec l'ajout possible de fonctionnalités supplémentaires,
- Des alertes peuvent être envoyées aux utilisateurs, sans surcoût ; l'information vient directement au citoyen.

Pour l'application mobile, il suffit de la télécharger sur votre smartphone.

L'application est gratuite et disponible sur Google Play et App store.



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store

Ne pas jeter sur la voie publique

Vous êtes un artisan, un commerçant ou une association de Mézin ?

Vous souhaitez figurer gratuitement sur la nouvelle application IntraMuros, sur le site internet de la commune ?

Rien de plus simple !
Téléchargez le formulaire d'inscription sur
www.ville-mezin.fr

Contact : 05 53 65 11 96
sport.culturemezin@wanadoo.fr

Mais aussi...

Partez à la découverte du site internet de la commune sur www.ville-mezin.fr



Découvrez toute l'actualité sur la page officielle Facebook @villemezin

Mézin

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

